

## Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Ambert de mettre à disposition les locaux pour la tenue de ce conseil communautaire.

Il ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (64 présents, 8 pouvoirs, 72 votants). Il remercie Madame la Sous-préfète pour sa présence.

M. Jean Savinel est désigné secrétaire de séance.

## I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Soutien administratif des communes

#### Compte-rendu des rencontres avec les Mairies de la CCALF

Alain Molimard souhaite en préambule présenter les conclusions élaborées suite aux rencontres avec les Maires et secrétaires de mairies de la communauté de communes. Il est allé à la rencontre de 35 mairies et les remercie pour leur accueil. Il s'excuse auprès de celles qu'il n'a pas pu rencontrer.

Alain Molimard : « Je voudrais aussi tout de suite évacuer quelques sujets : il n'est en effet pas question d'engager aujourd'hui un débat sur la fusion des communes ; ce n'était d'ailleurs aucunement le but de ces rencontres. Il n'est également pas question de faire de l'ingérence dans la gestion de vos communes.

Ce compte-rendu rend simplement compte de ce que j'ai entendu, et ne comporte aucun jugement de ma part. L'idée de départ étant seulement le développement du service de remplacement, et aussi de faire le point sur les services assurés auprès des mairies par le pôle « Ressources et Moyens ». Nous sommes dans un contexte qui nous a alertés sur ce sujet : le taux de départs important des secrétaires de Mairies, notamment de départ à la retraite – 10 secrétaires sont parties en 2024 – et dans les années à venir, si l'on fait un calcul, on risque d'avoir 50 % de nos secrétaires qui pourront partir en retraite. Cela nous interroge donc sérieusement car leur remplacement -- pour ceux qui ont été concernés --, n'a pas toujours été facile ; il faut donc se pencher un peu sur le sujet.

Dans le même temps, nous constatons tous un désengagement des services de l'Etat, et ce dans tous les domaines. Les mairies sont aujourd'hui souvent en difficulté pour faire avancer leurs dossiers. »

(...)

Il rappelle que l'objectif était de rencontrer les communes de moins de mille habitants. Ce sont environ 60 % des communes qui ont été rencontrées (35 sur les 58 qui sont membres d'ALF) et si l'on enlève les communes de plus de 1000 habitants, il n'en restait que très peu qui n'ont pas été entendues.

Un bilan a été dressé après ces rencontres, les points principaux qui en ressortent sont les suivants :

- le pôle « Ressources et Moyens » a été déclaré unanimement comme essentiel au fonctionnement des mairies ;
- la qualité du service de remplacement des secrétaires de mairies dans ses différentes missions correspond aux besoins grandissants des mairies.

D'autres constats peuvent être soulignés :

- chaque mairie a son organisation propre, qui diffère de celle des autres : certaines secrétaires sont le pilier de la mairie, d'autres ont très peu d'heures de secrétariat – 30 secrétaires sont en temps non-complet de 15 à 28 h par semaine, et souvent elles dépendent de plusieurs employeurs

Des différences de compétences sont constatées entre les secrétaires, mais elles ont des conditions de travail difficiles dans la très grande majorité : d'où le découragement l'isolement, la charge mentale, le manque de reconnaissance de leur métier, ...

- Du côté des élus : il en va de même, moins de dossiers car ils sont plus compliqués à monter, et que cela prend beaucoup de temps ; des difficultés à mobiliser les conseillers pour les conseils municipaux, et pour avoir le quorum nécessaire ; et surtout, des administrés de plus en plus difficiles à gérer.
- Quelquefois, certains Maires ne s'impliquent pas du tout dans la gestion administrative des dossiers, certains effectuent le travail d'un agent technique, d'autres font le travail de la secrétaire, mais le plus souvent, la collaboration s'établit entre les secrétaires, et les Maires.

Le travail de secrétaires de mairies se répartit entre quatre thématiques en lien avec le public, en lien avec les élus, en lien avec la gestion financière et Rh de la Mairie, et enfin avec la gestion administrative. (cf. diaporama).

Cette problématique se pose pour toutes les secrétaires, quel que soit le volume horaire dont elle dispose.

Cela nous interpelle sur l'avenir de nos communes en fonction de quatre problématiques :

- ALF doit-elle aider les communes à se rétablir et si oui, de quelle manière ?
- doit-on anticiper les départs des secrétaires de mairies et surtout comment fait-on face aujourd'hui aux difficultés de recrutement de ces secrétaires ?
- comment aider les secrétaires à acquérir les bases du métier ? même si Huguette Rigaud propose bon nombre de formations.

Il y a une réforme en cours qui visent les secrétaires de mairies pour les communes de moins de 2 000 habitants. Elle était très attendue par les secrétaires car elle devait mettre en avant l'attractivité de leur métier par l'aménagement de leur statut. Quatre décrets ont ainsi été promulgués le 17 juillet 2024 pour une application immédiate : des réajustements ont dû être mis en place pour que les agents en catégorie C puissent accéder à cette catégorie B. À présent, tous les agents exerçant le métier de secrétaire général de mairies de moins de 2 000 habitants doivent être classés en catégorie B ; la mise en place se fera en deux étapes : la première avec une échéance au 31 décembre, la seconde démarrant le 1<sup>er</sup> janvier. A partir d'aujourd'hui, et jusqu'au 31 décembre 2027, il ne peut plus y avoir de recrutement de secrétaire de mairies en catégorie C ; ensuite les agents exerçant ces fonctions, qui sont aux grades d'adjoints principaux 2<sup>e</sup> ou 1<sup>re</sup> classe pourront accéder par promotion interne, suivant certaines conditions à la catégorie B. Et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, il n'y aura plus de cadre d'emplois d'adjoints administratifs dévolus aux postes de secrétaires.

Huguette Rigaud explique que l'application de cette réforme est très complexe, qu'elle vient d'en tracer les grandes lignes, mais pour plus de précisions et de détails, le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pourra mieux en expliquer les tenants et les aboutissants.

Alain Molimard insiste sur le fait que le service « Ressources et Moyens » n'est pas l'interlocuteur adéquat sur ce thème. Il invite cependant les Maires à se pencher rapidement sur le sujet car il s'agit d'entamer des démarches dans de brefs délais.

Il rappelle qu'a été votée au dernier conseil la proposition de l'université Clermont-Auvergne de mettre en place, en partenariat avec les collectivités locales et les associations d'élus, une formation diplômante pour les secrétaires de mairies.

Sur le Puy-de-Dôme, d'ici 2030, il y aura 1 900 départ en retraite de secrétaires de mairie. C'est plus que conséquent. Ce sont des formations qui compteront environ une dizaine de secrétaires. Les petites communes ne pourront sans doute pas bénéficier de ces personnes. Cette formation débutera en janvier 2025.

Alain Molimard conclut son exposé en indiquant que tous ces constats et ces remarques ont abouti à la mise en place d'un groupe de travail, afin de mener une réflexion qui permettrait d'apporter quelques réponses sur certains problèmes ciblés par le groupe.

La première réunion aura lieu le jeudi 14 novembre à 14 h.

Marc Joubert se déclare surpris par les chiffres annoncés quant aux départs en retraite.

Alain Molimard explique que les chiffres ont été communiqués par le Doyen de la faculté de Droit de Clermont-Ferrand, et qu'il n'y a sans doute pas lieu de les remettre en question.

Jean-Luc Viallard ; « Est-ce que vous envisagez à l'avenir d'augmenter le nombre de secrétaires remplaçantes ? »

Alain Molimard : « Aujourd'hui, il y en a deux et on n'arrive pas à combler tous les besoins. Pour l'instant rien n'est décidé, mais avec le groupe de travail, il s'agira d'inventorier les besoins et de pointer des solutions ; puis cela sera validé -- ou pas -- au niveau de la communauté de communes »

Les membres du groupe de travail sont : Jean-Luc Di Marco, Laurence Finand-George, Philippe Bernard, Dominique Cally, Gérard Cornou, Denis Combris, Nelly Mollimard, Mireille Fonlupt, Marc Joubert, Didier Liennart.

Il sera demandé également à des secrétaires de mairies de participer.

Alain Molimard remercie l'assistance de son écoute.

### **Compétences « Eau potable et assainissement »**

M. le Président explique que le rapport n°2 portait sur la préparation du transfert des compétences « Eau potable et assainissement » à la communauté de communes ; cette préparation faisait l'objet d'un travail qui durait depuis plusieurs années. Cependant, annonce a été faite par M. le Premier Ministre que le transfert ne serait plus obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Mme la Sous-préfète explique que M. Michel Barnier avait sans doute dû prendre des engagements précédemment, et qu'une fois nommé, il a dû annoncer, lors de sa visite au sénat, que ce transfert ne serait plus obligatoire.

Elle explique également que cette mesure était intégrée dans la loi NOTRe, renouvelée en 2016, 2018 et que l'annulation de cette obligation devra faire l'objet d'une loi également. Cependant, le fait que ce ne serait plus une obligation, ne signifie pas que cela ne peut être fait.

Madame la Sous-préfète souhaite quand même souligner que dans tous ses postes précédents, elle a travaillé sur ce transfert de compétences, et que bon nombre de collectivités qui l'ont déjà endossées, bien souvent à contrecœur, risquent d'être très mécontentes.

Par ailleurs, elle découvre un territoire pour lequel la situation a été difficile lors de la sécheresse de 2023 ; ce transfert de compétence était donc utile pour mettre en œuvre la solidarité pour la redistribution de l'eau. Elle craint que l'Etat contraint aux économies budgétaires, ne finance très insuffisamment les futures rénovations d'ouvrages dans le cas où la compétence ne serait pas transférée comme préconisé dans la Loi NOTRe. Elle rappelle que M. le Préfet avait pris des engagements conséquents pour le financement de cette compétence, pour peu qu'elle soit prise par les EPCI. Elle demande aux maires présents d'avoir en tête, lorsqu'ils débattront de cette mesure, le fait que l'engagement de l'Etat ne sera plus le même.

Elle rappelle également que 80 % des communes ont transféré la compétence aux EPCI, que la réforme en est arrivée presque à son terme. Ne pas transférer la compétence risque de pénaliser les administrés en portant le prix du m<sup>3</sup> d'eau au-delà de la moyenne nationale, qui est à l'heure actuelle à 2,50 € le mètre cube.

Didier Liennart explique qu'il a eu l'occasion de discuter avec la responsable de l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne, des engagements de M. le Préfet, et que celle-ci lui a dit qu'elle se demandait où est-ce qu'il allait trouver les fonds. Il trouve que c'est un peu facile de faire des annonces, mais qu'il s'agit de pouvoir

tenir ses engagements par la suite. Il déclare qu'il est choqué car la responsable de l'Agence lui a fait comprendre qu'il y aurait d'ores et déjà une baisse significative des aides de l'Etat en ce qui concerne l'eau et l'assainissement et que cela n'allait pas forcément s'améliorer. Aussi quel que soit le mode de gestion adopté par les communes, le problème de base réside dans le désengagement de l'Etat dans ce domaine. Ce n'est pas en transférant la compétence à la Communauté de communes que le problème sera réglé.

Il cite pour appuyer son propos, des extraits du discours du Ministre. Il explique que s'il y a vote ce soir, il n'y aura plus de marche arrière possible.

M. le Président propose à l'assemblée de ne pas forcément voter ce soir. Il souhaite attendre un éclaircissement au sujet de la loi, mais il maintient la présentation du travail effectué en prévision de cette prise de compétence, qui allait être proposé au vote de ce soir. (cf. diaporama)

Jérôme Tournier présente à nouveau les grandes lignes décidées suite aux rencontres sectorielles avec les mairies :

- en ce qui concerne l'eau potable, afin de conserver le principe de proximité cher à tous, une sectorisation du territoire a été effectuée ; (cf. carte) ;
- il a été tenu compte des modes de gestion souhaités par une majorité d'élus en fonction des secteurs ; par exemple sur la Vallée de l'Ance, les élus ont choisi la convention de délégation de la communauté de communes aux communes pour tout ce qui concerne l'exploitation des services ; pour d'autres secteurs -- comme le secteur d'Arlanc, ou bien le Haut-Livradois-- ce serait la régie directe par la Communauté de communes qui serait envisagée. En ce qui concerne le secteur d'Ambert, la particularité est qu'il y a un certain nombre de DSP en cours, mais la loi prévoit que la Communauté de communes reprendrait les contrats à la date du transfert de compétences ;

Il rappelle qu'onze réunions ont été organisées afin de rencontrer un maximum d'élus et que c'est au cours de ces réunions, qu'ont pu être dégagées ces grandes lignes et que confirmation de ces choix a été demandée avec des délibérations municipales.

M. le Président indique qu'il s'agissait également de maintenir une certaine cohérence par secteurs ; il donne pour exemple la commune dont il est maire qui aurait préféré une délégation de compétence, mais dont la majorité des communes alentours avaient fait le choix de la régie directe par la communauté de communes. La commune de Saint-Ferréol s'était donc rangée à la majorité.

- En ce qui concerne l'assainissement, le secteur qui est autour de Cunlhat, a choisi une convention de délégation de la communauté de communes aux communes ; le secteur de la Faye ont choisi de prendre la compétence « assainissement » ; le secteur de la Vallée de l'Ance sont dans la même dynamique que pour l'eau potable.

M. le Président rappelle que le travail assuré jusqu'alors portait seulement sur la prise de compétence, et qu'il souhaitait proposer une délibération qui acte cette organisation par secteurs, secteurs bien définis sur le territoire : l'idée était de désigner un conseiller délégué par secteur, afin qu'il puisse le représenter ; il avait souhaité également proposer à l'assentiment de l'assemblée, l'embauche d'un chargé de mission qui puisse accompagner le travail de réflexion en coordonnant les informations transmises par ces conseillers délégués à la compétence de l'eau. Le travail se poursuivrait au-delà de la date du transfert, avec la création d'un SPIC, fonctionnant sur le modèle de l'abattoir avec un directeur, et un conseil d'exploitation.

A la suite des derniers événements, M. le Président déclare qu'il ne fera pas procéder au vote ce soir mais il rappelle les propos de Madame la Sous-préfète : le transfert même s'il ne devenait plus obligatoire, resterait dans tous les cas facultatif. Il regrette que le travail effectué jusque-là ne débouche pas sur des résultats effectifs.

Alain Faure : « Il ne s'agit pas d'être défaitiste, le travail assuré jusque là reste valable pour les communes qui choisiront la régie communautaire ; les autres qui souhaitaient rester indépendantes, le resteront. Point. Ce n'est donc pas de l'argent jeté en l'air. Je ne le pense pas.

M. le Président . Par rapport à ce que tu dis Alain, et le principe que l'on soit ensemble, solidaire, sur un territoire, je le défends depuis le début. Les communes qui souhaitent rester comme elles le sont jusque-là, contrairement à celles qui souhaitent confier la régie de l'eau à la communauté de communes, il y a des chances qu'elles aient des soucis. À mon sens, il faut que l'on reste solidaire sur un territoire ; ce n'est pas parce qu'une commune n'a pas pu mettre de l'argent sur les réseaux d'eau, parce qu'elle avait d'autres priorités et qu'elle n'avait pas suffisamment de fonds, qu'il faut qu'elle soit sanctionnée jusqu'au bout. Cela nous obligerait, nous la Communauté de communes en cas de travaux trop importants à assurer, à augmenter de manière trop importante le prix de l'eau. Je crois qu'il faut qu'on reste encore solidaire sur le territoire et je ne conçois pas un découpage qui aille autrement que dans le sens précédemment évoqué. Je ne veux pas que nous l'oublions, je voudrais que l'on reste solidaire ! Je vais vous faire une confidence : une journaliste a contacté Jean Savinel, maire d'Arlanc, pour le rencontrer – nous ne sommes pas trop « pour » et je ne pense pas qu'il le fasse -- et lui demander « Que pensez-vous d'un syndicat départemental de l'eau ? ». Je suppose que si elle souhaite lui poser cette question, ce n'est certainement pas sans raison... On ne connaît pas les suites de cette affaire, mais restons groupés, c'est le meilleur pour nous. Travaillons et réfléchissons encore à ce sujet, dans le domaine de la mutualisation... Je citerais en exemple les communes de la Vallée de l'Ance qui savent se regrouper pour bâtir des projets, pour faire des formations CACES, etc. Restons solidaires ! »

Un élu : « On est loin de tout, et on est obligé de se regrouper pour survivre. »

## IV – PÔLE SOCIAL

### Projet de création de terrains familiaux locatifs – achat de terrains et planification

Cf. délibération n°1

Majorité (43 votes « pour », 25 abstentions, 4 votes « contre »)

Didier Liennart rappelle que la délibération avait été annulée lors d'un précédent conseil, du fait de demande de précisions quant aux terrains. Une étude de sol a été effectuée, et aucun problème particulier n'a été détecté qui pourrait remettre en cause la création des terrains familiaux sur cet emplacement. La délibération est donc remise au vote.

Michel Beaulaton : « J'aurais deux questions. J'ai vu qu'il y avait une exposition forte au radon sur ces terrains et en début de semaine, comme il avait plu énormément et que j'avais vu que cette délibération avait été remise à l'ordre du jour, j'ai chaussé des bottes et je me suis rendu sur le terrain. J'avais de l'eau pratiquement à hauteur des chevilles ... je reste donc dubitatif et je constate en lisant le rapport, que le technicien sous-entend la présence d'une forte quantité d'eau sous le terrain et qu'elle pourrait remonter ; il dit également que la voie de chemin de fer fait barrage pour que l'eau ne s'écoule pas. Alors je me pose la question, car on va y mettre des gens... peu importe qui ils sont... je ne vois pas pourquoi tu secoues la tête ! je te dis ce que j'ai vu, moi ! tu me dis qu'il n'y a plus d'eau donc peut-être que tu y es allé pour poser des buses mais c'est vrai que c'était encore un peu une piscine ; donc je suis encore dubitatif. »

Didier Liennart : « D'abord, trouve moi dans le rapport ce que tu viens de me dire ... Il ne sous-entend absolument rien ! je vais te lire précisément ce qui résulte de l'analyse... (brouhaha) il ne sous-entend rien du tout ! (...) « Au regard des caractéristiques géomécaniques du sol investigué des règles constructives... » relisez la page 8 ... trouve moi ce que tu viens de me dire dans le rapport ! (brouhaha)... Mais ce n'est pas marqué ! (...) mais je n'interprète pas ! (inaudible) »

Michel Beaulaton estime que des études complémentaires seraient nécessaires.

André Voldoire renchérit : « Effectivement, je me suis également rendu sur les lieux et je suis bien d'accord avec mon collègue Michel. J'ai pris quelques photos, j'en ai une dizaine, je vous promets que c'est inondé ! et cela s'est passé récemment ! il y a de l'eau jusqu'à mi-bottes. »

Didier Liennart : « Dans ces cas-là, cela signifie que le Bureau d'études n'a pas fait son travail ! »

André Voldoire : « Ecoute Didier, je vais jusque vers toi te porter ces photos ! »

Didier Liennart : « Mais on les a déjà les photos ... et c'est sur la base de ces photos-là qu'on a fait une étude de sols pour voir si on pouvait réaliser le projet à cet endroit. Effectivement, il faudra faire du drainage, effectuer un travail spécifique sur la récupération des eaux de pluie ... mais en aucun cas, cela n'empêche la réalisation de ce projet à cet endroit-là. »

André Voldoire : « Et quel en sera le montant ? »

Didier Liennart : « Je n'ai pas les montants ici et ni en tête ... mais c'est du logement social ++, cela veut dire que c'est un problème de logement pour des personnes qui aujourd'hui occupent l'aire d'accueil des gens du voyage de manière permanente, et qui méritent autre chose que cela comme tout citoyen. le coût va être pris en charge à 70 % par l'Etat et le Département et on aura à l'arrivée, -- je ne veux pas dire des bêtises -- mais ce n'est pas considérable car c'est du logement social ++ ... cela coûtera moins cher ! »

André Voldoire : « Mais ce serait quand même bien qu'on connaisse le coût de l'opération. Donc on achète et on ne sait pas après ce que l'on en fera et ce que ça va coûter ? »

Didier Liennart : « Mais on a déjà validé en conseil communautaire avec les montants, et cela date depuis plus d'un an... donc on va redonner les montants, mais il faut qu'on soit quand même conséquent... tu devais sans doute être absent ! Mais il y a aussi l'aspect humain, vous m'excuserez ! »

André Voldoire : « Je suis tout à fait d'accord avec toi ! mais il faut les mettre dans des endroits qui conviennent ! »

M. le Président : « On les connaît tous à peu près ceux qui se sont sédentarisés sur l'aire d'accueil et qui vont aller dans les terrains familiaux. Souvent ils travaillent dans les entreprises de notre secteur, les enfants vont à l'école... ils sont intégrés. »

Guy Gorbinet : « Et nous avons convenu avec la communauté de communes d'avoir une concertation avec les riverains, d'impliquer également les gens – en particulier les agriculteurs – pour expliquer ce projet. En gros, c'est enlever les gens qui sont actuellement sur l'aire, car les familles qui viennent de l'extérieur ne peuvent pas stationner car il n'y a plus de places. La commune possédait ce terrain qui pouvait convenir, et ils seront relativement ... après pour créer ce genre de terrain, il faut une commune plutôt centrale pour que les enfants puissent aller à l'école, c'est donc tombé sur Ambert. Voilà. »

Inaudible.

Didier Liennart : « Corinne m'a fait remarquer qu'il y a le montant du projet dans le dossier. Donc on est sur un montant estimé TTC à 751 000 € avec une prise en charge, de 70 % par l'Etat et le Département... soit 225 000 (j'arrondis) à la charge de la Communauté de communes. Ce que je voulais dire aussi, c'est que ce projet, parce qu'il soulève des interrogations, va être suivi par un comité de pilotage où seront invités également les riverains, ... on va faire en sorte de travailler ce projet en calmant les inquiétudes, mais il ne s'agit en aucun cas de forcer le passage. D'accord ? Guy Gorbinet est quasiment riverain. Et puis si vous trouvez un terrain tout sec vers chez vous, je suis preneur. (brouhaha) On a mis un an et demi pour trouver un terrain qui puisse correspondre aux besoins, on a été obligé de modifier le PLUi, nous avons également regardé dans les communes limitrophes, car nous avons des règles imposées – ce qui était légitime – il fallait que les enfants puissent continuer à être scolarisés dans leur école, que les familles ne soient pas éloignées des commerces et des services, etc. Nous avons donc rencontré quelques difficultés pour trouver ce terrain. »

Daniel Barrier : « Et pour rassurer mes collègues qui se posent des questions, est ce que le coût du projet qui nous est communiqué ce soir intègre tous ces drainages pour sortir l'eau de ce terrain ? »

Didier Liennart : « Ben, oui, ... oui »

Daniel Barrier : « Donc il n'y a pas de problème. »

Inaudible

Didier Liennart : « Comment ça ? Suite aux sondages, il y aura effectivement des modifications, ça va augmenter, mais cela ne sera pas énorme. »

Inaudible

M. le Président : « Ce soir, c'est l'achat du terrain par la Communauté de communes à la commune d'Ambert qui est soumis au vote. Quatre mille sept cents mètres carrés pour un montant de 45 000 € environ. Je rappelle que la concertation avec les riverains est prévue. Je me suis effectivement posé des questions quand j'ai vu l'eau sur le terrain. On ne peut pas imaginer qu'on installe des terrains familiaux dans une mare. Il faut faire confiance à l'étude qui a été faite. Cela signifie que le projet peut être réalisé. »

Didier Liennart : « Et puis l'aire d'accueil actuelle des gens du voyage est située en zone industrielle et il faut savoir qu'une partie est déjà en zone inondable. »

Pierre-Olivier Vernet : « M. Le Président, en page 6 il est quand même mentionné par le Bureau d'études, concernant le niveau d'eau détecté à 1 m, qu'une investigation peut être réalisée en complément ; ils expliquent que cette étude a été réalisée sur une courte durée... pour moi ils se désengagent totalement ; si on veut avoir des informations complémentaires, il faut une mission spécifique... car, je le répète, ils se désengagent complètement. Cela ne peut pas être plus clair. Le prélèvement a été fait le 11 septembre sur une période assez sèche, il y a quant même une variation sur les saisons qui peut être importante, je ne sais pas de quand datent les photos, mais... »

Didier Liennart : « Moi, je vous renvoie à la page 8 puisque vous voulez rentrer dans les détails, il y a aura effectivement un problème de drainage des eaux pluviales... »

Pierre-Olivier Vernet : « Ce n'est pas ce que je dis ! du coup, ... après ce sont les prescriptions, là c'est l'étude en elle-même. »

Brouhaha.

Didier Liennart : « Oui, mais après sur le même terrain, il y a des constructions ; cela n'a pas empêché de construire et cela ne pose pas de problèmes ... Vous les connaissez bien. »

Pierre-Olivier Vernet : « Je ne connais pas les nappes phréatiques, désolé. Je dis juste qu'il est fait mention d'une étude complémentaire qui devrait être menée. J'apporte juste les précisions. »

M. le Président fait procéder au vote, en l'absence d'autres remarques.

L'ordre du jour ayant été épuisé, M. le Président met fin à la séance du Conseil communautaire.